

Date de convocation :  
13 février 2019

**Séance du 22 février 2019**

**Président** : M. Xavier ODO

Date d'affichage :  
15 février 2019

**Secrétaires** : Marie MARTINEZ, Pia BOIZET.

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23

**Présents : Mmes – MM. :**

Xavier ODO, Maxime MONTET, Marie MARTINEZ, Frédéric SERRA, Najoua AYACHE, Guillaume MOULIN, Isabelle GAUTELIER, Bernard CHIPIER, Marie-Claude MASSON, Bruno ZIEGLER, Sylvie ARTICO, Marcel VAGANAY, Georges BURTIN, Irène DARRE, Marie Line JULLIEN, Arnaud TREDEZ, Christian GOUBERT, José PIERROT, Pia BOIZET, Martine NAZARET, Hervé NOUZET, Roger FRETU, Djamal MESAI MOHAMMED

**Ont donné procuration : Mmes – MM. :**

Magali LANGLOIS à Najoua AYACHE, Florence MARINIER à Frédéric SERRA, Gaëlle BLAISON-GHEYSSENS à Maxime MONTET, Laurent SERVONNET à Pia BOIZET, Catherine VERZIER à Christian GOUBERT, Céline LAVILLE à Isabelle GAUTELIER

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

### AVIS SUR LE PROJET DU SMAGGA DE CRÉATION D'OUVRAGES ÉCRETEURS DE CRUE SUR LE BASSIN VERSANT DU GARON

Dans le cadre de sa stratégie globale de prévention et de protection contre les inondations sur le bassin versant du Garon, le SMAGGA (Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon) examine l'opportunité de réaliser 3 ouvrages écrêteurs de crue sur le Garon et sur le Mornantet :

- Garon : 2 ouvrages écrêteurs de crues, aux lieux dits « la Planche » (communes de Messimy et Soucieu en Jarrest) et « vallée en Barret » (communes de Brignais, Chaponost et Soucieu en Jarrest) ;
- Mornantet : 1 ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit « les Vernes » (communes de Givors, Montagny et Beauvallon).

Ces projets ont été soumis à une concertation préalable qui s'est déroulée du 8 novembre au 31 décembre 2018. Des réunions publiques ont été organisées, dont une sur Grigny le 27/11/2018, ainsi que divers ateliers thématiques.

Le dossier de concertation et les registres permettant l'expression du public ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation à la fois sur le site internet du SMAGGA mais également en mairies de Brignais, Grigny, Chaponost, Thurins, Soucieu-en-Jarrest et à la COPAMO (Communauté de communes du Pays Mornantais).

Il ressort du dossier les éléments suivants :

- Le programme envisagé par le SMAGGA permet de répondre aux enjeux de protection des personnes et des biens, y compris des bâtiments et infrastructures publics, en augmentant leur niveau de protection jusqu'aux crues d'occurrence centennale (1 risque sur 100 de se produire chaque année). En particulier pour Grigny, les simulations montrent que les secteurs suivants ne seraient plus inondés en cas de crue centennale : abords d'Easydis, partie Est de la cité SNCF, futur pôle enfance, lotissement Chantemerle et résidence Alliade 10 rue Pasteur, secteur Charmes/Sabatier/Boutras.

- Le programme permettra de passer de 4 000 habitants exposés actuellement au risque d'inondation en crue centennale à seulement 750 habitants exposés, et de 1 200 emplois exposés à 330. En particulier pour la zone Montagny-

Grigny-Givors, on passerait d'environ 2 800 habitants et 440 emplois en zone inondable à environ 600 habitants et 50 emplois en zone inondable.

- L'économie engendrée par le projet évités est estimée à 52 millions d'Euros soit -80% par rapport au coût actuel estimé des dommages en crue centennale, économie qui ne prend pas en compte la réduction des coûts humains potentiels également apportée par le projet.

- La présence des ouvrages permettant de ralentir l'arrivée des crues (au moins 2 heures de gain de temps pour la commune de Grigny), elle permet aussi aux communes de disposer de plus de temps dans la préparation et la mise en oeuvre des actions nécessaires à la gestion de crise.

- Enfin, le dossier montre que le SMAGGA a bien conscience de la nécessité de prendre en compte les questions d'impacts environnementaux et d'intégration paysagère liées aux choix des sites d'implantation des ouvrages.

En ce sens, le projet présente donc un réel intérêt pour l'ensemble du bassin versant.

Vu le présent rapport,

Considérant l'importance de ce projet pour la sécurisation des habitants,

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ÉMET** un avis favorable au projet de création d'ouvrages écrêteurs de crue sur le Garon et le Mornantet, sous réserve de la bonne prise en compte des questions d'impacts environnementaux et d'intégration paysagère, telle qu'envisagée par le SMAGGA dans le dossier.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.